

COLLOQUE ANNUEL DE L'ARCOP



COMMENT LA RÉVOLUTION ÉLECTRIQUE ET LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES PSYCHOSOCIALES POURRAIENT METTRE LE FEU À NOTRE MÉTIER DE CONSEILLER EN PRÉVENTION

> Nous avons le plaisir de vous inviter à notre colloque annuel qui se tiendra le 07 novembre 2023 au Wex de Marche-en Famenne.

Comme à son habitude, cette édition regroupera un grand nombre d'orateurs prestigieux dont le détail est repris ci-dessous.

PROGRAMME

08h30	Accueil		
09h15	Introduction de la journée		
09h30	 Présentations: Introduction - Mr Gérald Dombret - Président de l'ARCOP Bornes et charge de voitures électriques: cadre et risques - Alain Verhoyen General Manager ANPI Le point de vue du pompier sur les bornes et recharges - Patrick De Huisser - Zone de Secours BW Batteries, un risque? - Gwenn Corbisier - Ecole des jeunes sapeurs pompiers d'Enghien 		
11h00 - 14h00	Visite des stands		
11h45 - 12h30 12h45 - 13h30	Repas en 2 groupes		
14h00	 Reprise des exposés : Cas : Regard d'un CP pour la mise en place d'un parc varié de points de recharges - Gérald Dombret - ORES Loi discrimination et personnes de confiance : le pourquoi du comment et évolutions - Valérie Poucet - SPF Emploi, Travail et Concertation sociale Une personne de confiance ? Quel profil, quelles attentes, quel rôle ? - Valérie Flohimont - UNamur Cas : Exemple d'une mise en place de la loi discrimination en lien avec les PC - Valérie Hautier - GSK Modification des normes des bases - à préciser 		
15h40	Discours de clôture		
16h00	Visite des stands		
16h15	Prix innovation & drink		
18h00	Fermeture		

LIEU

WEX - Wallonie Expo S.A. Parc d'activités du WEX Rue des Deux Provinces, 1 B-6900 Marche-en-Famenne Grand parking gratuit disponible.

INSCRIPTION

via le site : www.arcop.be

	avant le 27/10	après le 27/10
Membres	125€	150€
Non-membres	175€	200€

Les prix indiqués s'entendent htva et catering inclu.

NB: Les non membres participants au colloque et s'affiliant à l'ARCoP dans les 3 mois suivant le colloque recevront une réduction de 25€ net sur le montant de leur affiliation.

Une attestation de recyclage sera délivrée et disponible sur votre espace membre (www.arcop.be), conformement au Code du Bien-être au travail (Livre II, Titre 4).

Pour tout renseignement, visitez notre site ou adressez-vous à notre secrétariat permanent (info@arcop.be).

avec le soutien du



